



## TARIF 2019 T.T.C. HONORAIRES AGENCE

Conformément à l'arrêté du 29 juin 1990 à la publicité des prix pratiqués par les professionnels de l'immobilier.

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé au barème ci-après :

### TARIFS VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

**Honoraires minimum de 5000 € pour toutes ventes en dessous de 80 000 €**

De 80 001 € à 100 000 €	7.00 % T.T.C.
De 100 001 € à 150 000 €	6.50 % T.T.C.
De 150 001 € à 200 000 €	6.00 % T.T.C.
De 200 001 € à 250 000 €	5.50 % T.T.C.
De 250 001 € à 300 000 €	5.00 % T.T.C.
De 300 001 € à 350 000 €	4.50 % T.T.C.
De 350 001 € à 500 000 €	4.00 % T.T.C.
De 500 001 € et plus	3.50 % T.T.C.

### TARIFS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

**Pour toute transaction inférieure à 70 000 € : Forfait de 7 000 € H.T.**

De 70 000 € à 300 000 €	10.00 % H.T.
A partir de 300 001 €	5.00 % H.T.

**T.V.A. à 20.00 %**

### CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

**Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de : L'ACQUÉREUR**

**SAS S2APM** au capital de 2 000 € RCS Amiens 840 322 432 Code NAF 6831 Z – Siège social : 516 rue Saint-Fuscien – 80 000 AMIENS – Nom commercial : **Cabinet Albert 1<sup>er</sup>** – Carte professionnelle N° ADC 8001 2018 000 137 006 délivrée par la CCI d'Amiens. Garantie financière SOCAF – 26 avenue Suffren 75015 PARIS. Cette agence est juridiquement et financièrement indépendante.